



Comment estimer les dommages et intérêts?

Par **damiend**, le **13/02/2009** à **23:41**

Bonjour, je me suis porté partie civile dans une affaire, j'aimerais savoir ce que je dois demander pour les dommages et intérêts.

Je suis Assistant d'éducation dans un collège et c'est un élève qui a incendié mon véhicule deux roues une semaine après avoir tenté de m'agresser. L'accusé a reconnu les faits.

Voici les points justifiant les dommages et intérêts:

- L'accusé m'a agressé physiquement une semaine avant avec des menaces de mort
- Mon scooter a été incendié avant son conseil de discipline, attaque personnelle ciblée
- Comme j'étais assuré qu'au tiers sans vol ni incendie, j'ai rien obtenu de l'assurance
- J'ai pris les transports en commun les premières semaines puis j'ai pris ma voiture mais avec la peur que l'on me la dégrade
- J'utilisais mon deux roues pour aller travailler au collège et pour aller à la caserne comme je suis sapeur pompier volontaire
- J'ai eu peur qu'on s'en prenne à mon domicile, chez moi physiquement et matériellement
- Depuis l'incident, il vient de manière quotidienne devant le collège et avec des amis donc peur pour mon véhicule, pour moi et il vient toujours même depuis son audition et ceci jusqu'au jour d'aujourd'hui
- Peur des représailles pendant l'enquête et après son audition
- Au sein du collège, j'ai été discrédité par rapport aux élèves, me prenant de haut, allusions aux incidents... ambiance lourde, pesante, inquiétante et stressante pour moi mais aussi que pour mes collègues. Tout l'établissement a été touché par ces événements
- Peur pour mon nouveau véhicule deux roues, j'ai dû acheter un nouveau deux roues, j'ai dû louer une remorque et me déplacer dans l'Essonne, frais kilométriques...
- Le désagrément de la procédure, déplacement au commissariat à maintes reprises, procédure depuis le 12/12/2008 jusqu'à ce jour

Voilà les différents points. J'espère avoir une réponse de votre part pour me donner un ordre d'idée de la valeur à demander pour les dommages et intérêts.

En attente de votre réponse veuillez recevoir mes salutations distinguées

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **16:24**

Bonjour,rnrnVous pouvez chiffrer le préjudice matériel, c'est à dire le remplacement du scooter. rnrnEn revanche, pour le préjudice moral (les peurs etc...) c'est tout à fait aléatoire. Il faudrait peut être fournir un certificat médical décrivant les symptômes de peur et ce serait un préjudice physique.rnrnJe ne peux pas m'avancer à chiffrer. J'attends l'avis de mes collègues.rnCordialement

Par **damiend**, le **22/02/2009** à **13:52**

Merci pour votre réponse.rnrnJe ne pensais pas qu'il serait nécessaire d'un certificat médical pour affirmer les peurs,les craintes...rnrnLe faire maintenant n'aurait pas de sens je pense.rnrnSinon, la police m'a dit que l'accusé va devoir me rembourser le scooter incendié.rnrnAlors que dois-je demander en dommage et intérêts? Dois-je prendre en compte le nouveau deux roues que j'ai acheté en conséquence?rnrnMerci